

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-12-096

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) absent(s) :

Frédéric PER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Alain THOLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CESSION DE LA MAISON SITUÉE 1 RUE ARISTIDE BRIAND – DOSSIER BESSY - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20231214-2023-12-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

Depuis 2015, la commune de Saint Marcellin en Forez est propriétaire d'une maison située 1 rue Aristide Briand à St Marcellin en Forez, cadastrée BE 197, d'une superficie de 98 m2 environ. Cette acquisition était nécessaire afin de créer des places de stationnement en détruisant les deux appentis et de mettre en valeur les remparts.

Depuis, n'arrivant pas à vendre ce bien vacant depuis plusieurs années au vu de sa configuration intérieure et des nombreux travaux à faire, la municipalité a décidé de faire appel à la société AGORASTORE, spécialisée dans la vente aux enchères des biens mobiliers et immobiliers des entités publiques (Etat, régions, départements, et collectivités locales).

La commercialisation du bien a duré 6 semaines entre le 29 septembre 2023 et le 9 novembre 2023 (avec une communication ciblée et relayée sur différents canaux, la gestion des prospectus, et la mise aux enchères).

La vente aux enchères a eu lieu du 6 novembre au 9 novembre 2023.

Le bilan de la commercialisation est joint en annexe.

Le bien a fait l'objet de 4 visites mais seul M. BESSY a déposé une offre au prix de mise aux enchères soit la somme de 31 500 €, frais d'agence inclus (FAI) soit 20 700 € Net vendeur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis de France Domaine en date du 25 octobre 2022 fixant la valeur vénale à 42 000 €,

Considérant que la parcelle BE 197 appartient au domaine privé de la commune,
Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt communal particulier et les sujétions défavorables du bâti à céder,

Considérant la décote de cette valeur proposée pour tenir compte des frais que l'acquéreur devra prendre en charge pour la remise aux normes du bâti.

Considérant la procédure de vente par mise aux enchères réalisée par le cabinet Agorastore, spécialiste de la vente des biens mobiliers et immobiliers des entités publiques,

Considérant que l'offre retenue est l'offre la mieux disante reçue dans le cadre de cette vente aux enchères,

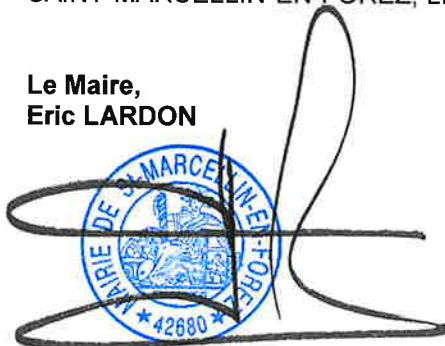
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la cession de la parcelle cadastrée BE 197 d'une superficie de 98 m² environ ;
- Approuve le prix de cession de 31 500 € FAI, soit 20 700 € nets vendeur (après déduction des frais de commercialisation s'élevant à 10 800 € payés directement par l'acquéreur à AGORASTORE) ;
- Autorise, en tant que de besoin, Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 18 DECEMBRE 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Alain THOLOT

A stylized signature in blue ink, corresponding to the name Alain Tholot.